



« Au collège en biclou ! »

Aussi, le Conseil départemental, propose, à titre expérimental, en cette période de rentrée scolaire, aux collégiens volontaires, d'emprunter un vélo afin d'assurer leurs déplacements quotidiens pour se rendre à leur collège.

Dans le cadre de sa stratégie « bas carbone », le Conseil départemental de la Mayenne entend mener une politique ambitieuse en matière de mobilités durables. A ce titre, le développement de l'usage du vélo auprès de tous les Mayennais, en particulier auprès des jeunes publics, constitue une priorité.

Aussi, le Conseil départemental, propose, à titre expérimental, en cette période de rentrée scolaire, aux collégiens volontaires, d'emprunter un vélo afin d'assurer leurs déplacements quotidiens pour se rendre à leur collège.

L'objectif est de promouvoir la mobilité vélo auprès de ce jeune public ainsi que les démarches du quotidien de lutte contre le réchauffement climatique tout en privilégiant un usage bénéfique pour la santé. A ce jour, les collèges Jules Renard de Laval, Paul-Emile Victor de Château-Gontier-sur-Mayenne et Volney de Craon ont été désignés comme collèges expérimentateurs. Une cinquantaine de vélos ont ainsi vocation à être prêtés aux collégiens.

Le prêt donne lieu à une convention avec les parents ou tuteurs légaux du collégien bénéficiaire. Ce dispositif est complété par une démarche de sensibilisation collectives des jeunes et à la conduite en toute sécurité.